

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION  
DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2025-DC-08**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services passées selon la procédure adaptée d'un montant inférieurs aux seuils européens, ainsi que pour ceux dispensés par l'article 30 du décret n°2016-360 de mesure de publicité et de mise en concurrence, notamment au regard de leur faible montant,

Considérant qu'un agent a demandé à suivre une formation intitulée « Introduction à l'archivage numérique » d'une durée de 3 jours, formation dispensée par l'organisme Archiviste français formation,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Il est décidé la signature d'une convention de formation dans le cadre d'une prestation de formation d'une durée de 3 jours entre le centre de gestion d'Eure-et-Loir représenté par son Président, Bertrand MASSOT

Et

Archiviste français formation sis 8 rue Jean-Marie Jégo – 75013 PARIS, représentée par Laurent DUCOL.

**Article 2 :** Le coût de cette formation est de 892.50€ exonérés de TVA.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 25 mars 2025  
Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire  
compte tenu de l'envoi à  
Préfecture le :

**31 MARS 2025**

La Directrice générale, par  
délégation,

Gabrielle BARRETT